



VILLE DE SHANNON
Province de Québec

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné Directeur général adjoint et greffier de la Ville.

Conformément aux articles 323 et 325 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q, c. C-19 et à l'article 314.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* :

Une **séance extraordinaire** du conseil municipal aura lieu à l'Hôtel de Ville, situé au 50, rue Saint-Patrick, **le jeudi 19 octobre 2017, à 17 h.**

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 18^E JOUR D'OCTOBRE 2017

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Sylvain Déry', is written over the typed name and title.

Le directeur général adjoint et greffier,
Sylvain Déry, avocat, M.B.A. Adm. A, OMA